

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1802

26 juillet 2013

SOMMAIRE

Aggmore Europe 2 S.A.	86473	JB Honoré S.à r.l.	86450
ANTHEA - Contemporary Art Investment S.à r.l.	86468	JbIT S.à r.l.	86479
APF Holding S.A. - SPF	86469	Joëlle H Coiffure Sàrl	86482
ARM Holdings	86468	J.S. Services S.à r.l.	86480
Augusta (Gibraltar) Holdings II S.C.S.	86474	Karson S.à r.l.	86482
Azur France VII S.à r.l.	86478	Kipanya S.A.	86480
Azur France V Sàrl	86478	Kirola Sports S.A.	86480
Banque Öhman S.A.	86477	K Lux TP S.A.	86481
BGP Residential GP 4 S.à r.l.	86487	Korolux S.à r.l.	86482
BGP Residential GP 5 S.à r.l.	86487	Kuching S.A.	86463
Blamar S.A.	86491	Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l.	86478
Cameron Lux BRL Sàrl	86491	LatCap PIV SPV II (Luxembourg) S.à r.l.	86462
Capital R.L. S.A.	86491	LBPOL (Lux) S. à r.l.	86486
Carum Holding S.A.	86492	Linden Logistics (Lux) S.à r.l.	86462
CBRE Global Investors DR Co-Invest S.à r.l.	86486	Logistis Italia Luxembourg S.à r.l.	86451
C.Gen S.A.	86490	Lombard Odier (Europe) S.A.	86451
Chappuis Halder & Cie S.A.	86483	Lux 17 Starlight EUR S.à r.l.	86451
Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l.	86487	Luxembourg Insurance Brokers S.A.	86479
e-mergency S.A.	86474	Mansgaard S.A.	86493
ESP.L	86483	Manwin Mainstream Sàrl	86493
Etive Investments S.A.	86484	Mascagna S.A.	86450
Eur@fnet S.A.	86483	Minerva Patents S.A.	86462
Europarticipations S.A. SPF	86484	SCOR ILS FUND S.A., SICAV-SIF	86463
Eurotecnica Melamine	86464	Société de Recyclage de matières inertes	86464
IDI Emerging Markets SA	86450	Sofidra S.A.	86463
ITASO S.à r.l. (International Trade and Service Office)	86481	Unibios Water Technologies	86464
IVG Gallileo Holding S.à r.l.	86481	Watera International	86464
Jasperus	86479	Wheels S.à r.l.	86468
		Wheels S.à r.l.	86465

IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 139.111.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le Conseil de Surveillance de la Société en date du 23 mai 2013 au siège social de la Société et du procès-verbal des résolutions prises par le Directoire de la Société en date du 28 février 2013 au siège social de la Société

Le Conseil de Surveillance a notamment pris la résolution suivante:

En date du 23 mai 2013, le Conseil de Surveillance a décidé de renouveler les mandats de membres du directoire de M. Peter Bieliczky (président) et de M. Julien Kinic jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Conseil de Surveillance a pris acte du décès de M. François Marmissolle qui n'est plus de ce fait membre du Conseil de Surveillance.

Le Directoire a notamment pris la résolution suivante:

En date du 28 février 2013, le Directoire a décidé de renouveler le mandat de la société Deloitte SA en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Peter BIELICZKY

Président du Directoire

Référence de publication: 2013075061/22.

(130092515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

JB Honoré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.873.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013075086/11.

(130092874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Mascagna S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.820.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2013

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de président et d'administrateur de M. VARIN Christian ainsi que de leur mandat d'administrateurs de MM. BROEKHUIJSE Kees, PALLAVICINI Alfonso et Mme BARRAS Chantal.

L'assemblée a désigné comme nouveau Président de la société M. DE WALQUE Xavier, 2C Jan van Boendalelaan, B-3080 Tervuren.

D'autre part, l'assemblée a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs de la société pour une durée de deux ans, MM. GODFROID Dominique, demeurant à 2 chemin du Piroi, B-1325 Chaumont-Gistoux, CLAUS Hiram, demeurant à 99 Speelstraat, B-9750 Zingem, GOUDSMIT Eric, demeurant à 61 ave du Mistral, B-1200 Woluwé-St.-Lambert, VERMER Laurent, demeurant à 75 rue du Vallon, B-1332 Genval et DAVIGNON Gilles, demeurant à 40 rue du Bailli, B-1050 Ixelles leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013077301/21.

(130095093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Logistis Italia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 165.024.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077244/10.

(130095323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Lombard Odier (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.907.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013077246/10.

(130095058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Lux 17 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 177.837.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of the month of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092, here represented by Thierry Drinka, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Lux 17 Starlight EUR S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- (ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and
- (iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time *ad nutum* (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de juin,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

Starwood Capital Operations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092, ici représentée par Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2668 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 17 Starlight EUR S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, fac-similé ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, fac-similé ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, fac-similé ou courriel.

Art. 10. Représentation.

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. LAC/2013/25312. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077248/587.

(130094729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Linden Logistics (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.515.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013077241/11.

(130094845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Minerva Patents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.282.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 4 juin 2013 à 16h00, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est transféré du 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de Messieurs Xavier MANGIULLO, Luigi ZANETTI et Madame Francesca DOCCHIO.

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société FINSEV S.A., ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013077314/30.

(130094736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

LatCap PIV SPV II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.822.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.
TMF Corporate Service S.A.
Signatures
Gérant A

Référence de publication: 2013077231/14.

(130095666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Kuching S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.689.

—
- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2652 en date du 20 novembre 2007.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «REVILUX S.A.», ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, Val Ste Croix, 223, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549, tenue en date du 25 janvier 2011 que son siège a été transféré vers L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 17.

Luxembourg, le 11 juin 2013.
Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2013077229/15.

(130094676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SCOR ILS FUND S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 162.452.

—
Extract of the minutes of the Annual General Meeting dated 6 June 2013

Re-appointment of the Directors for the ensuing year:

Messrs Jean-Luc BESSON

Benoit ANDRIANNE

Bernard HERMAN

François de VARENNE

Re-appointment of the Authorised Independent Auditor, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. for a new period of one year.

Suit la traduction française

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 6 juin 2013

Renouvellement des administrateurs pour l'exercice social suivant:

Messieurs: Jean-Luc BESSON

Benoit ANDRIANNE

Bernard HERMAN

François de VARENNE

Renouvellement du réviseur d'entreprise indépendant PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. pour l'exercice social suivant.

Pour SCOR ILS Fund S.A., SICAV-SIF

Référence de publication: 2013078981/25.

(130096862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 73.723.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sofidra S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013078971/13.

(130097022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

RECYMA, Société de Recyclage de matières inertes, Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 38.502.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013

Suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013, la Société à responsabilité limitée INTERAUDIT, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119 Avenue de la Faïencerie est renouvelée en qualité de réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078967/13.

(130097239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Eurotecnica Melamine, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 104.410.

—
I. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue le 05 juin 2013

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Mr Stephan Schnabel de son poste d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

6^{ème} Résolution:

En remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer Mr Volker Seebeck, né le 03 avril 1961 à Hamburg, Allemagne, demeurant professionnellement au Nordkanalstrasse 28, D-20097 Hamburg, Allemagne en tant que nouvel Administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les comptes 2013.

7^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels 2013:

- Mr Claus Cronberger, Président du Conseil d'Administration;
- Mr Erwin Keutner;
- Mr David Cassidy;
- Mr Dominique Ransquin;

L'Assemblée Générale décide de nommer la société GSL Révision Sàrl, avec siège social au 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B. 156.640, en tant que Réviseur d'entreprises Agréé pour les comptes annuels et consolidés de la société jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080254/28.

(130098956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

**Watera International, Société Anonyme,
(anc. Unibios Water Technologies).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 153.114.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013077570/11.

(130095513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Wheels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.401.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of May.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Wheels S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 32,500, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.401 and incorporated under the denomination of Permobil S.à r.l. pursuant to a deed of Notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, dated 24 November 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") under number 712 dated 7 April 2006 and whose Articles of Association have been amended by deed enacted by Notary Martine SCHAEFFER for the last time on 8 May 2013, in process of publication in the Mémorial C (the "Company").

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Irena COLAMONICO, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 250 Ordinary Shares and 400 Preferred Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The sole shareholder declares having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the redemption of all class A preferred shares at a Cancellation Value as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed with the liquidation of an entire class of shares of the Company, cancellation of 100 class A preferred shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company;

2. Authorization of each Luxembourg resident manager to execute the redemption and any documents in relation to the redemption of class A shares;

3. Consequential amendment of article eight of the articles of association of the Company so as to delete all references to class A preferred shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

After approval of the foregoing, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The Shareholder resolves to acknowledge and approve the repurchase, by the Company pursuant to a resolution of the board of managers of the Company, passed on 24 May 2013 and based on the interim accounts as at 23 May 2013, of one hundred (100) Class A preferred shares in the Company with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each (the "Repurchased Shares").

Pursuant to the repurchase, the meeting decides to decrease the share capital by an amount of five thousand euro (€ 5,000.-) in order to bring it from its current amount of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred euro) to EUR 27,500.- (twenty-seven thousand five hundred euro), by way of reimbursement to the shareholders of an amount of EUR 5,000.- for the repurchased class A preferred shares proportionally to their shareholding and by cancellation of 100 preferred shares of class A.

The Company paid for the Repurchased Shares a global amount of two hundred and seventy-two million eight hundred and sixty-seven thousand eight hundred Euro (EUR 272,867,800.-), composed of the par value of the shares being EUR

5,000.- and an amount of EUR 272.862.800.- from the net profit of the Company, as proved by the presaid interim accounts, to the shareholders.

1. Reimbursement delay

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution

The sole shareholder decides to confer all powers to each Luxembourg resident manager in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the redeemed shares and to organise the payment of the redemption price to the shareholder of the Company. In particular, the board of managers shall determine the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares and the way to fund it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 8 of the Articles of association of the Company so as to delete all references to Class A shares. Article 8 now shall be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at twenty-seven thousand five hundred euro (€ 27,500.-), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred (100) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one hundred (100) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares") and one hundred (100) class D Preferred Shares (the "Class D Preferred Shares", and together with the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the "Preferred Shares")), being a total of five hundred fifty (550) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Wheels S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 32.500 euro, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113401 et constituée sous la dénomination de Permobil S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, le 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 712 du 7 avril 2006 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 8 mai 2013, en cours de publication au Mémorial C (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations «ne varietur», une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) et quatre cent (400) parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Approbation du rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe A à une Valeur d'Annulation par Action déterminée par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, à l'annulation de 100 parts sociales préférentielles de Classe A et à la réduction du capital social de la Société;

2) Autorisation pour chaque manager ayant son adresse professionnelle à Luxembourg d'exécuter la rédemption de la classe d'actions A et de signer tous les documents en relation avec cette rédemption;

3) Modification de l'article huit des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe A et à mentionner le nouveau montant du capital social de la Société.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'associé unique approuve le rachat, par la Société suivant une résolution du conseil de gérance du 24 mai 2013 sur base des comptes intermédiaires du 23 mai 2013, de cent (100) parts sociales préférentielles de Classe A dans la Société avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune (les "Parts Rachetées").

Suite au rachat, l'associé décide de réduire le montant du capital social à concurrence de EUR 5.000,- (cinq mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) à EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents euros), par remboursement aux associés d'un montant de EUR 5.000,- pour les parts sociales préférentielles de Classe A rachetées proportionnellement à leur détention et par l'annulation de 100 parts sociales préférentielles de Classe A.

La Société a payé pour les parts rachetées un montant global de deux cent soixante-douze millions huit cent soixante-sept mille huit cents euros (EUR 272.867.800,-) aux associés, composé de la valeur nominale des parts soit EUR 5.000,- et un montant de EUR 272.862.800,- du bénéfice net de la Société, comme prouvé par les comptes intermédiaires prédécrits.

Délai de remboursement

Le notaire soussigné a attiré l'attention de l'assemblée aux dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales établissant une protection légale en faveur de créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif aux associés ne peut pas avoir lieu librement et sans recours de leur part avant 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique octroie tous pouvoirs à chaque manager ayant son adresse professionnelle à Luxembourg pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les parts rachetées et organiser le paiement du prix de rachat aux associés de la Société. Plus particulièrement, le conseil de gérance devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des parts rachetées et la manière de la financer.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe A. L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est de vingt-sept mille cinq cents euros (€ 27 500.-), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, «les Parts Sociales Préférentielles»), étant un total de cinq cent cinquante (550) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, C. Petit, I. Colamonico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juin 2013. LAC/2013/25696. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077572/172.

(130094959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Wheels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.401.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077571/10.

(130094958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

ARM Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.355.

Lors de l'Assemblée tenue en date du 30 novembre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Révocation, avec effet immédiat, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de Ernst & Young Luxembourg S.A., avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

2. Nomination, avec effet immédiat, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, de Deloitte Audit, avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 21 mai 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation, avec effet au 30 avril 2013, de la démission de son mandat d'administrateur B de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. Nomination, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur B, de Laurence Marini, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période qui viendra à échéance au 21 mai 2019;

3. Renouvellement, avec effet immédiat, du mandat de réviseur d'entreprises agréé, de Deloitte Audit, précité, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077650/23.

(130096085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

ANTHEA - Contemporary Art Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 165.859.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 7 juin 2013 à 10 heures

Résolution unique

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Lazaros PANOURGIAS de son mandat de Gérant en date du 07 juin 2013 et décide de nommer comme nouveau Gérant, Monsieur Federico CANNIZZARO di BELMONTINO né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie et ayant son adresse privée au 9, Rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg

Son mandat de Gérant est fixé pour une durée indéterminée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ANTHEA - CONTEMPORARY ART INVESTMENT SARL

Référence de publication: 2013077647/15.

(130095787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

APF Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.602.

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

The Allegro Philanthropic Foundation, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à JE4 5UT St-Helier, 13, Castle Street, Jersey, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 189, ici représentée par Mme Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, ayant son adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

The Allegro Philanthropic Foundation sera ci-après désignée par l'"Actionnaire unique".

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des actions de APF Holding S.A.- SPF, une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 172.602, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2965 du 6 décembre 2012 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Actionnaire unique, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de cent mille Euros (100.000,- EUR) à cent vingt-huit mille cinquante US Dollars (128.050,- USD) sans création ni émission de nouvelles actions.
- 3.- Libération du capital social non encore appelé pour un montant de 96.037,50 USD par un apport en nature.
- 4.- Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent cinquante US Dollars (4.535.950,-USD) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-huit mille cinquante US Dollars (128.050,- USD) à quatre millions six cent soixante-quatre mille US Dollars (4.664.000,- USD) par la création et l'émission de quarante-cinq mille six cent quarante (45.640) nouvelles actions, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par souscription et libération d'un apport en nature.
- 5.- Acceptation de la souscription de quarante-cinq mille six cent quarante (45.640) nouvelles actions de la Société par l'Actionnaire unique et du paiement des actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Actionnaire unique contre la Société d'un montant de quatre millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent cinquante US Dollars (4.535.950,-USD);
- 6.- Restructuration du capital social et fixation de la valeur nominale des actions à cent US Dollars (100,- USD)
- 7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 8.- Divers.

L'Actionnaire unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant, d'acter les résolutions suivantes prises en assemblée générale extraordinaire:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide de convertir le capital social de la Société de cent mille Euros (100.000,- EUR) à cent vingt-huit mille cinquante US Dollars (128.050,- USD), sans créer ni émettre des nouvelles actions.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de libérer le capital social non encore appelé pour un montant de 96.037,50 USD (quatre-vingt-seize mille trente-sept virgule cinquante US Dollars) (à l'origine 75.000,- EUR), par un apport en nature du même montant, consistant en la conversion d'une créance liquide et exigible que l'actionnaire détient contre la Société, de sorte que le capital social de la société est dorénavant entièrement libéré.

La libération du capital social a été décrite en application de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales dans le rapport du réviseur émis par AbaCab S.à r.l., Réviseur d'Entreprises Agréé, de en date du 30 avril 2013, comme décrit ci-dessous dans la cinquième résolution.

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent cinquante US Dollars (4.535.950,- USD) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-huit mille cinquante US Dollars (128.050,- USD) à quatre millions six cent soixante-quatre mille US Dollars (4.664.000,- USD) par la création et l'émission de quarante-cinq mille six cent quarante (45.640) nouvelles actions, et augmentation du pair comptable des actions existantes, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cinquième résolution

Souscription et Libération

Ensuite a comparu, Mme Marie-Hélène GONCALVES, susmentionnée, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisée de l'Actionnaire unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire unique, susmentionné, quarante-cinq mille six cent quarante (45.640) nouvelles actions de la Société, et de libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature ("Apport en Nature") consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Actionnaire unique contre la Société d'un montant de quatre millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent cinquante US Dollars (4.535.950,- USD), entièrement alloués au capital social de la Société.

Rapport du réviseur d'entreprises.

La preuve desdites réserves distribuables de la Société a été donnée au notaire instrumentant par l'établissement d'un rapport signé en date du 30 avril 2013 émis par AbaCab S.à r.l., Réviseur d'Entreprises Agréé, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 50797, avec siège social au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg, qui conclut ce qui suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre»

Copie de ce rapport après avoir été signé ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

L'Actionnaire unique déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature et que la créance quant à l'Apport en Nature est une créance certaine, liquide et exigible de l'Actionnaire unique. L'Actionnaire unique accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligation vis-à-vis de l'Actionnaire unique relatives à la créance ainsi apportée.

L'Actionnaire unique déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée à quatre millions six cent trente-et-un mille neuf cent quatre-vingt-sept virgule cinquante US Dollars (4.631.987,50- USD) dans une déclaration d'apport signée par les représentants légaux de l'Actionnaire unique et confirmé dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par les représentants de la Société.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de restructurer le capital social de la Société et annuler les actions existantes et de les remplacer par quarante-six mille six cent quarante (46.640) actions nouvelles, et de fixer la valeur nominale des nouvelles actions à cent US Dollars (100,- USD) chacune.

Septième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre millions six cent soixante-quatre mille US Dollars (4.664.000,- USD), représenté par quarante-six mille six cent quarante (46.640) actions, chacune d'une valeur nominale de cent US Dollars (100,- USD), entièrement libérées."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, selon leur seule signature, avec pouvoir de substitution total, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

86471

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 3.200,- EUR

L'apport en nature a été évalué à 3.564.600,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of May.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared the following:

The Allegro Philanthropic Foundation, a foundation existing and governed by the laws of Jersey, having its registered office at JE4 5UT St-Helier, 13, Castle Street, Jersey, filed at the Register of Jersey under the number 189, represented by Mrs Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, with professional address in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The Allegro Philanthropic Foundation is hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of APF Holding S.A. - SPF", with registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 172.602, incorporated by deed of the officiating notary, on the 28th of September 2012, published in the Mémorial C number 2965 on the 6th of December 2012 (hereafter referred to as the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended so far.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1.- Cancellation of the nominal value of the Shares.
- 2.- Conversion of the Company's share capital from one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) into one hundred twenty-eight thousand fifty US Dollars (128,050.- USD), without creation nor issuance of new shares.
- 3.- Full and complete payment of the outstanding amount of the subscribed corporate capital of 96,037.50 USD by a contribution in kind of the same amount.
- 4.- Increase of the capital to the extent of four million five hundred and thirty-five thousand nine hundred fifty US Dollars (4,535,950.- USD) in order to raise it from its current amount of one hundred twenty-eight thousand fifty US Dollars (128,050.- USD) to four million six hundred and sixty-four thousand US Dollars (4,664,000.- USD) by the creation and issue of forty-five thousand six hundred and forty (45,640) new shares vested with the same rights and obligations as those attached to the existing shares, by subscription and issue of a contribution in kind.
- 5.- Acceptation of the subscription of forty-five thousand six hundred and forty (45,640) new shares of the Company by the Sole Shareholder and payment by a contribution in kind of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of four million five hundred and thirty-five thousand nine hundred fifty US Dollars (4,535,950.- USD);
- 6.- Restructuring of the corporate capital and fixation of the nominal value of the shares to one hundred US Dollars (100.- USD).
- 7.- Subsequent amendment of the article 3 of the Articles of Association.
- 8.- Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to cancel the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decided to convert the Company's share capital from one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) into one hundred twenty-eight thousand fifty US Dollars (128,050.- USD), without creation nor issuance of new shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to pay up the outstanding amount of the subscribed corporate capital of 96,037.50 USD (ninety six thousand thirty seven point fifty US Dollar) (former EUR 75,000.-) which corresponds to the not yet paid-up share capital of the Company, by a contribution in kind of the same amount, consisting in the conversion of a certain, liquid and exigible claim that the sole Shareholder, holds against the Company, so that the share capital of the Company is now fully paid-up.

The payment of the corporate capital is detailed in application of article 26-1 of the law on commercial companies, in the report of the independent auditor AbaCab S.à r.l., "Réviseur d'entreprises Agrée", dated April 30th, 2013, as described in the following fifth resolution.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four million five hundred and thirty-five thousand nine hundred fifty US Dollars (4,535,950.- USD) in order to raise it from its current amount of one hundred twenty-eight thousand fifty US Dollars (128,050.- USD) to four million six hundred and sixty-four thousand US Dollars (4,664,000.- USD) by the creation and issue of forty-five thousand six hundred and forty (45,640) new shares, and by increasing the par value of the shares, vested with the same rights and obligations as those attached to the existing shares, by subscription and issue of a contribution in kind.

Fifth resolution *Subscription and Payment*

Thereupon appeared Mrs Marie-Hélène GONCALVES, prenamed, acting in her capacity as duly authorised mandatory of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to forty-five thousand six hundred and forty (45,640) new shares, and to make payment in full for all such new shares by means of a contribution in kind (the "Contribution in kind") of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of four million five hundred and thirty-five thousand nine hundred fifty US Dollars (4,535,950.- USD), entirely allotted to the corporate capital.

Report of the independent auditor

The proof of the aforementioned distributable reserves has been given to the undersigned notary by a report dated 30 April 2013 issued by AbaCab S. à r.l., Réviseur d'Entreprises Agrée, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under section B, number 50 797, with registered office at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, which concluded the following:

"In accordance with our due diligence requirements, no act or transaction which could mean that the global value of the contribution in kind would not correspond to the nominal value of the shares to be issued in return, was brought to our attention"

A copy of the said report will remain, after being signed ne varietur by the appearing and the officiating notary, attached to the present deed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed mandatory, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind and that the receivable with respect to the Contribution in Kind is a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivable so contributed.

The Sole Shareholder further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at four million six hundred and thirty-one thousand nine hundred eighty-seven point fifty US Dollars (4,631,987.50-USD) in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the corporate capital by cancelling all the existing shares and by issuing forty-six thousand six hundred and forty (46,640) new shares and to fix the nominal value of these new shares at one hundred US Dollars (100.- USD) each.

86473

Seventh resolution

The Sole Shareholder decided to amend the article three (3) of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following wording:

« **Art. 3.** The subscribed capital is set at four million six hundred and sixty-four thousand US Dollars (4,664,000.- USD) represented by forty-six thousand six hundred and forty (46,640) fully paid up shares with a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) each."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 3,200.-.

The contribution in kind is valued at EUR 3,564,600.-

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2013. Relation GRE/2013/2049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077649/236.

(130095759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Aggmore Europe 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.973.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 13 juin 2013 que la société Ernst & Young a été remplacée en tant que Commissaire aux Comptes par la société European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite après du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 33065.

La société European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l. est nommée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Aggmore Europe 2 S.A.

Représentée par Matthijs BOGERS

Directeur

Référence de publication: 2013077637/19.

(130096164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

e-mergency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 71.072.

—
Extrait du Conseil d'administration du 7 juin 2013

Le conseil d'administration nomme en tant qu'administrateur-délégué de la société Monsieur François FABER, directeur de sociétés, né à Luxembourg le 30 octobre 1960, demeurant à L-7543 Berschbach, Koppelwee, à partir d'aujourd'hui jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Signé: F. Faber; D. Feidt, M-F. Feidt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26337. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour extrait conforme / Pour copie conforme

Référence de publication: 2013077617/16.

(130095901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Augusta (Gibraltar) Holdings II S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 3.020.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 165.000.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of May.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Augusta (Gibraltar) Holdings I Limited, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the companies register of Gibraltar under number 106863, represented by Ms. Lou Venturin, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 May 2013; and

Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the companies register of Gibraltar under number 106868, represented by Ms. Lou Venturin, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 May 2013.

The above mentioned proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties represented as above stated, declare that they currently hold all the twenty thousand (20,000) units of Augusta (Gibraltar) Holdings II S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Léonie Grethen, prenamed, notary residing in Luxembourg, of 23 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 46 of 6 January 2012, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 165.000 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the incorporation (the "Articles").

The appearing parties, duly represented, being the partners of the Company, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's unit capital with an amount of three million Dollars of the United States of America (USD 3,000,000.-), in order to raise it from its current amount of twenty thousand Dollars of the United States of America (USD 20,000.-), divided into twenty thousand (20,000) units with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, to an amount of three million twenty thousand Dollars of the United States of America (USD 3,020,000.-), divided into three million twenty thousand (3,020,000) units with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-).

2. To issue three million (3,000,000) new unlimited units so as to raise the total number of units to three million twenty thousand (3,020,000) units with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general partners meeting.

3. To accept the subscription of three million (3,000,000) new unlimited units of the Company with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-).

4. To amend article 5 of the articles of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

First resolution

The partners resolved to increase the Company's unit capital with an amount of three million Dollars of the United States of America (USD 3,000,000.-), in order to raise it from its current amount of twenty thousand Dollars of the United States of America (USD 20,000.-), divided into twenty thousand (20,000) units with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, to an amount of three million twenty thousand Dollars of the United States of America (USD 3,020,000.-), divided into three million twenty thousand (3,020,000) units with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-).

Second resolution

The partners resolved to issue three million (3,000,000) new unlimited units so as to raise the total number of units to three million twenty thousand (3,020,000) units with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general partners meeting.

Third resolution

The partners resolved to accept the subscription of three million (3,000,000) new unlimited units of the Company with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-).

Subscription and Payment

Thereupon appeared Ms. Lou Venturin, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, prenamed, to the three million (3,000,000) new unlimited units with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each and to make payment in full for these units by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a note held by Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited in the amount of three million Dollars of the United States of America (USD 3,000,000.-) (the "Note").

Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind.

Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the aggregate value of the Contribution in Kind is three million Dollars of the United States of America (USD 3,000,000.-).

Fourth resolution

The partners resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Articles of the Company which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Unit Capital. (Paragraph 1). "The unit capital is set at three million twenty thousand Dollars of the United States of America (USD 3,020,000.-), divided into three million twenty thousand (3,020,000) units, out of which ten thousand (10,000) units shall be held by the Limited Partner in representation of his limited partnership interest (the "Limited Units") and three million ten thousand (3,010,000) units shall be held by the General Partner in representation of his unlimited partnership interest (the "Unlimited Units", together with the Limited Units, the "Units"), with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the partners, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individuals, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Augusta (Gibraltar) Holdings I Limited, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée auprès du registre du commerce de Gibraltar sous le numéro 106863, représentée par Mlle Lou Venturin, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2013; et

Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée auprès du registre du commerce de Gibraltar sous le numéro 106868, représentée par Mlle Lou Venturin, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2013.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent détenir actuellement toutes les vingt mille (100) parts de Augusta (Gibraltar) Holdings II S.C.S., une société en commandite simple constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Léonie Grethen, précitée, le 23 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 46 en date du 6 janvier 2012, ayant son siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.000 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution (les «Statuts»).

Lesquels comparants dûment représentés, en tant qu'associés de la Société reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000.000,-), afin d'augmenter le capital souscrit de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, à trois millions vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.020.000,-), divisé en trois millions vingt mille (3.020.000) parts avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

2. Emission de trois millions (3.000.000) de nouvelles parts d'associé commandité afin d'augmenter le nombre actuel de parts à trois millions vingt mille (3.020.000) parts avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts existantes et ouvrant droit aux dividendes au jour de cette assemblée générale extraordinaire des associés.

3. Acceptation de la souscription des trois millions (3.000.000) nouvelles parts d'associé commandité avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 3. ci-dessus.

5. Divers.

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000.000,-), afin d'augmenter le capital souscrit de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, à trois millions vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.020.000,-), divisé en trois millions vingt mille (3.020.000) parts avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'émettre trois millions (3.000.000) de nouvelles parts d'associé commandité afin d'augmenter le nombre actuel de parts à trois millions vingt mille (3.020.000) parts avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts existantes et ouvrant droit aux dividendes au jour de cette assemblée générale extraordinaire des associés.

Troisième résolution

Les associés ont décidé d'accepter la souscription des trois millions (3.000.000) nouvelles parts d'associé commandité avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Mlle Lou Venturin, précitée, agissant en sa capacité de mandataire de Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, précité, aux trois millions (3.000.000) nouvelles parts d'associé commandité avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une créance détenue par Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited d'un montant de trois millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000.000,-) (la «Créance»).

Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, précité, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance.

Augusta (Gibraltar) Holdings II Limited, précité, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, a ensuite déclaré que la valeur totale de l'Apport en Nature est trois millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000.000,-).

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra désormais être lu de la manière suivante:

Art. 5. Capital Social. «Le capital social de la Société est fixé à trois millions vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.020.000,-), divisé en trois millions vingt mille (3.020.000) parts dont dix mille (10.000) parts sont détenues par l'Associé Commanditaire (les «Parts d'Associé Commanditaire») et trois millions dix mille (3.010.000) parts détenues par l'Associé Commandité (les «Parts d'Associé Commandité», ensemble avec les Parts de l'Associé Commanditaire, les «Parts»), avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.»

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ deux mille sept cents Euros (EUR 2.700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 3 juin 2013. Relation: LAC/2013/25070. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076823/176.

(130095016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Banque Öhman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.033.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 23 mai 2013

En date du 23 mai 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Madame Clara Horn en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 mai 2013;
- de nommer, suite à l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Lars Bjerrek, né le 7 mai 1963 à Kungälv (Suède), ayant comme adresse professionnelle, Hökvägen 10, S-16765 Bromma, Suède, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 23 mai 2013 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes

- Monsieur Tom DINKELSPIEL
- Monsieur Björn FRÖLING
- Monsieur Lars BJERREK
- Monsieur Pontus BARRNÉ
- Monsieur Thomas VINELL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour Banque Öhman S.A.

Matthias Wohlfahrt

Référence de publication: 2013076875/24.

(130094808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Azur France VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.818.

EXTRAIT

En date du 12 juin 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de M. Ivo Hemelraad comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant de M. Freddy de Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076831/15.

(130094911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Azur France V Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.817.

EXTRAIT

En date du 12 juin 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de M. Ivo Hemelraad comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant de M. Freddy de Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076829/15.

(130094821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 52.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.770.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 4 juin 2013

Les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec les comptes clos au 30 septembre 2013.

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, gérant A ayant pouvoir de signature A,

- Monsieur Lester Alfred WONG, demeurant au 6, Serangon North Ave. 5, bâtiment #03-16, SGP - 554910 Singapore, gérant B ayant pouvoir de signature B,

- Madame Claudia STADLER, demeurant au 52, Andhauserstrasse, CH - 8572 Berg TG, gérant A ayant pouvoir de signature A,

- Monsieur Jonathan Hung CHOU, demeurant au 7, Orange Grove Road, SGP - 258355 Singapour, gérant A, ayant pouvoir de signature A,

- Monsieur Bruno GUILMART, demeurant au 6, Serangoon North Ave, 5, SGP - 03-16 Singapore 554910, gérant A, ayant pouvoir de signature A,

- Monsieur Teng Lee HOON, demeurant au 2, Jalan SS21/37, mal - 47400 Petaling Jaya, Selangor, gérant B, ayant pouvoir de signature B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078691/24.

(130097037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

JbIT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1915 Luxembourg, 32A, rue Henri Lamormesnil.
R.C.S. Luxembourg B 139.147.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078677/10.

(130096961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Jasperus, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 129.814.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 30 mai 2013

1. Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Eric LECLERC, résidant au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald;
- Martine KAPP, résidant au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald;
- Philippe GILAIN, résidant au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

2. Est réélu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Pascal FABECK, résidant au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

3. Est élu réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- HRT Révision S.A., dont le siège social est situé au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013078678/21.

(130097095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

LIB S.A., Luxembourg Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 145.837.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 2 mai 2013

En date du 2 mai 2013, le Conseil d'Administration de la société anonyme «LIB S.A., Luxembourg Insurance Brokers S.A.» (R.C.S. Luxembourg numéro B 145.837) (ci-après «la Société»), a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Edouard Georges, courtier d'assurances, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 13 Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur unique de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2018.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide d'accepter la démission avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de Madame Laurence Frising, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration décide d'accepter la démission avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de Madame Catherine Marie-Louise Majerus, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Edouard Georges

Administrateur unique

Référence de publication: 2013078724/23.

(130096908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Kirola Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 172.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue extraordinaire tenue le 7 juin 2013

1. L'assemblée révoque la société TAX CONNECTED SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B157488, de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat;

2. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer la société PERSKY GmbH, société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B143543, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, en tant que Commissaire aux comptes à partir de ce jour.

Le nouveau Commissaire aux comptes est nommé pour une période de 6 ans.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Certifié conforme et sincère

Kirola Sports S.A.

Référence de publication: 2013078697/18.

(130096980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

J.S. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 162.782.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 12 juin 2013

En date du 12 juin 2013, l'assemblée générale ordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- renouveler le mandat des personnes suivantes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société convoquée afin de statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, qui se tiendra en l'année 2017:

* Monsieur Ailton BERNARDO, gérant

* Monsieur Gian-Paolo CORSETTI, gérant

* Monsieur André PATIRI, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

J.S. Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013078676/20.

(130097145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Kipanya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.148.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 29 mai 2013

- La cooptation de M. Frédéric COLLET, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Michel LOMZIK démissionnaire est ratifiée;

- Les démissions de Messieurs Etienne JOANNES et Emmanuel THIRY sont acceptées;

- Monsieur Flavio MARZONA, né le 9 août 1971 à Luxembourg et Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, né le 18 avril 1974 à Rome (Italie), tous deux employés privés, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés Administrateur en leur remplacement.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013078696/16.

(130096361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

IVG Gallileo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 177.248.

EXTRAIT

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 10 juin 2013, IVG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant un capital social de EUR EUR 125.000, ayant son siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150381 a transféré 15.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Korea Exchange Bank Co., Ltd., agissant en tant que Trustee pour Hanwha Europe Core Strategy Private Real Estate Fund 1, ayant son siège social au 181 Uljiro 2ga, Jung-gu, Seoul, 100-793, République de Corée et immatriculée auprès du Registry Information Central Management Center, Ministry of Court Administration sous le numéro 110111-0672538.

En conséquence, la totalité des parts sociales de la Société est à présent détenue par Korea Exchange Bank Co., Ltd., agissant en tant que Trustee pour Hanwha Europe Core Strategy Private Real Estate Fund 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IVG Gallileo Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2013078671/20.

(130096822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

ITASO S.à r.l. (International Trade and Service Office), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 21, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 31.493.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à la requête de Maître Anja REISDOERFER-HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée ITASO S.à r.l. (INTERNATIONAL TRADE AND SERVICE OFFICE), ayant eu son siège social à Steinsel, 21, rue des Prés, conformément à l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif, en audience publique du 16 mai 2013, les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ITASO Sàrl, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Anja REISDOERFER-HOLTZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2013078670/18.

(130096864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

K Lux TP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.369.

Il est porté à la connaissance des actionnaires que les décisions suivantes ont été prises à savoir:

1) La Fiduciaire Vincent LA MENDOLA Sàrl, société Immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B-85.775, avec siège social au 4, Place de Strasbourg à L-2562 Luxembourg, démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

2) Monsieur LA MENDOLA Vincent, expert-comptable, né le 8 février 1967 à Mondelange (F-57), domicilié professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, démissionne de son poste d'administrateur unique avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Référence de publication: 2013078684/16.

(130096513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Joëlle H Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 95.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013078682/13.

(130097488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Karson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 249.946.125,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.180.

Rectificatif au dépôt L120061411

Suite à une erreur matérielle, il apparaît sur l'extrait RCS, que Monsieur Ralph Sonnenberg est l'Associé Unique. Monsieur Ralph Sonnenberg est l'usufruitier, avec droits de vote, et non l'Associé de la Société.

Il convient de noter les Associés comme suit:

- Davson 2011 Trust, représenté par Semperson Trustee Limited (Jersey), ayant pour adresse, La Motte Chambers, St Hélier, JE1 1PB Jersey, enregistré au JFSC Companies Registry sous le numéro 99094, détient 168 parts sociales ordinaires et 3,332,477 certificats de parts sociales privilégiées;

- Karson 2011 Trust, représenté par Semperson Trustee Limited (Jersey), ayant pour adresse, La Motte Chambers, St Hélier, JE1 1PB Jersey, enregistré au JFSC Companies Registry sous le numéro 99094, détient 168 parts sociales ordinaires et 3,332,477 certificats de parts sociales privilégiées;

- Marson 2011 Trust, représenté par Semperson Trustee Limited (Jersey), ayant pour adresse, La Motte Chambers, St Hélier, JE1 1PB Jersey, enregistré au JFSC Companies Registry sous le numéro 99094, détient 168 parts sociales ordinaires et 3,332,477 certificats de parts sociales privilégiées.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Karson S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2013078685/25.

(130096583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Korolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 999.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.993.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société du 6 mai 2013*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société du 6 mai 2013 que:

1. Les associés ont décidé que les documents légaux et comptables de la Société seront conservés au siège social de Permira Luxembourg S.à r.l., au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pour une durée d'au moins 5 ans;

2. Les associés ont décidé de clôturer la liquidation avec effet au 6 mai 2013.

Séverine Michel

Mandataire

Référence de publication: 2013080036/16.

(130098810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

ESP.L, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6180 Gonderange, 28, rue de Wormeldange.
R.C.S. Luxembourg B 166.161.

Résolution de l'associé unique

L'associé unique,

Considérant que, suivant l'article 10 des statuts de ESP.L (ci-après „la Société”), l'associé unique nomme et révoque le gérant actuellement en fonction,

que le gérant de la société a démissionné de ses fonctions par lettre du 30 avril 2013,
a pris les décisions suivantes:

- 1) L'associé unique décide d'accepter la démission par Monsieur Raymond MATTIOLI de ses fonctions de gérant.
- 2) L'associé unique décide de nommer Monsieur Frédéric CROULLET demeurant professionnellement à 815 C Chemin du Razas, ZI les Plaines. F-26780 Malataverne (France) aux fonctions de gérant de la Société, à durée indéterminée.

De tout ce que dessus, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal, lequel a été établi sur le registre de ses décisions, conformément à la loi.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

NOVARC S.A.

Signature

L'Associé Unique

Référence de publication: 2013080023/22.

(130098166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Chappuis Halder & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 147.863.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 23 novembre 2012:

1. L'Assemblée prend acte de la démission de la société «Fiduciaire ECCA» de ses fonctions de Commissaire aux comptes par lettre simple, avec effet immédiat.

2. L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes, la société ADVISORY & CONSULTING, domiciliée au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 160 540.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080021/15.

(130098116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Eur@fnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 73.627.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Tenue Extraordinairement au siège social, le 8 avril 2013 à 14.00 heures.

Nomination, en qualité de nouvel administrateur, de Monsieur Hervé Husson, né à Paris le 19 juin 1978, demeurant 17 Place de la Madeleine, 75008 Paris.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013080024/17.

(130098033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Etive Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.154.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil du Directoire tenue le 10 décembre 2012

Rectificatif au dépôt n°L130021228 du 04.02.2013

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant que membre du Directoire de la Société et ce, avec effet immédiat.

Il y a lieu de lire cooptation de Madame Catherine Roux Sevelle en lieu et place de Sandrine Roux, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, membre démissionnaire.

Le nouveau membre terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013080022/18.

(130098111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Europarticipations S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 42.226.

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPARTICIPATIONS S.A. SPF" (numéro d'identité 1994 22 14 084), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 42.226, constituée sous la dénomination de «EUROPARTICIPATIONS S.A.» suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 95 du 1^{er} mars 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 84 du 1^{er} mars 1995 et par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1220 du 19 août 2002, en date du 16 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2213 du 5 octobre 2007 et en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 667 du 7 avril 2011, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «EUROPARTICIPATIONS S.A. SPF».

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que du rapport de contrôle du commissaire aux comptes relatifs à la période du 01/01/2012 au 31/12/2012: les actionnaires approuvent à l'unanimité le rapport de gestion relatif à la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 leur ayant été soumis par les administrateurs et le rapport de contrôle du commissaire aux comptes.

b) Approbation du bilan pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat:

- Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels au 31/12/2012 leur ayant été soumis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

- Les actionnaires constatent un résultat de l'exercice de 23.034,71 EUR et acceptent la proposition d'affecter 5% du bénéfice de 2012 à la réserve légale et ensuite de reporter le solde.

c) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat durant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012: les actionnaires accordent à l'unanimité décharge pleine et entière au commissaire aux comptes ainsi qu'aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec l'exercice 2012.

d) Les actionnaires décident de ne pas verser de jetons de présence pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

e) Les actionnaires donnent pouvoir à «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée» à l'effet de procéder au dépôt électronique des comptes annuels.

f) Acceptation des démissions en date du 27 mai 2013 des administrateurs actuellement en fonction et décharge pleine et entière.

g) Acceptation de la démission en date du 27 mai 2013 du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière.

h) Mise en liquidation de la société.

i) Nomination du liquidateur Madame Rita VAN CAENEGEM, demeurant à Urbanizacion Les Fonts 17, Benitachell, Alicante (03726), Espagne et détermination de ses pouvoirs.

j) Nomination du commissaire-vérificateur «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée».

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que le rapport de contrôle du commissaire relatifs à la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes relatifs à la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et d'affecter le résultat.

L'assemblée constate un résultat de l'exercice de 23.034,71 EUR et décide d'accepter la proposition d'affecter 5% du bénéfice de 2012 à la réserve légale et ensuite de reporter le solde.

Une copie desdits bilan et compte de profits et pertes, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'assemblée donne pouvoir à la société «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée», avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, à l'effet de procéder au dépôt électronique des comptes annuels.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Ingrid HOOLANTS et des sociétés «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée» et «TAXIOMA s. à r.l.» comme administrateurs et de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes, à compter du 27 mai 2013 et de leur donner décharge pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats en rapport avec l'exercice 2012. Quatrième résolution L'assemblée décide de ne pas verser de jetons de présence pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Rita VAN CAENEGEM, retraitée, née à Zottegem (Belgique) le 7 mai 1951, demeurant à E-03726 Alicante, Urbanizacion Les Fonts 17, Benitachell.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330, comme commissaire-vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

86486

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 mai 2013. Relation: CAP/2013/1902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 11 juin 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013080025/103.

(130098120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

LBPOL (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.801.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075115/11.

(130092722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

CBRE Global Investors DR Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 496.875,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.417.

1. La dénomination sociale de la société «CB Richard Ellis Investors, LLC», laquelle est associé de la Société, a changé en «CBRE Global Investors, LLC».

2. Baldridge LLC, qui est associé de la Société, a désormais son adresse au 1480, Dublin Road, 43215, Columbus, Ohio, Etats-Unis d'Amérique.

3. Monsieur Jérôme Castelnau, qui est associé de la Société, a désormais son adresse au 21, avenue Le Notre, 92420, Vaucresson, France.

4. Monsieur Marc Chong Kan, qui est associé de la Société, a désormais son adresse au 15, Waldstrasse, 54441, Kanzen, Allemagne.

5. Monsieur Arnaud Broussou, qui est associé de la Société, a désormais son adresse au 6, rue du Général Leclerc, 94550, Chevilly Larue, France.

6. Monsieur Vance G. Maddocks, qui est associé de la Société, a désormais son adresse au 25271, Prado Del Grandioso 91302, Calabasas, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

7. La dénomination sociale de la société «CB Richard Ellis Investors S.à r.l.», laquelle est gérante de classe A1 de la Société, a changé en «CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.».

8. Monsieur James Clifton-Brown, qui est associé et gérant de classe A1 de la Société, a désormais son adresse à Lower Church Farm, Baughurst, RG26 5JY, Basingstoke, Royaume-Uni.

9. Madame Laurie E. Romanak, qui est associée et gérante de classe A2 de la Société, a désormais son adresse au 10661, Cranks Road, 90230, Culver City, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Signature

Gérance

Référence de publication: 2013076955/30.

(130094970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

BGP Residential GP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076901/9.

(130094915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

BGP Residential GP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076902/9.

(130094916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.378.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of May.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM Luxembourg Panrico Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Michael HEENE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 May 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, of 5 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 207 of 25 January 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 1653.78 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, then notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, of 21 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 630 of 9 March 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-nine million five hundred thirty-three thousand two hundred twenty-nine euro and fourteen cents (EUR 79,533,229.14) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seventy-nine million five hundred forty-five thousand seven hundred twenty-nine euro and fourteen cents (EUR 79,545,729.14) without issuing new shares to the existing sharehol-

ders, by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of one hundred fifty-nine thousand sixty-six euro and four five eight two eight cents (EUR 159,066.45828) so as to raise it from twenty-five euro (EUR 25.-) per share to one hundred fifty-nine thousand ninety-one euro and four five eight two eight cents (EUR 159,091.45828) per share, by a contribution in kind to be made by the existing shareholders.

2 To decrease the share capital of the Company by an amount of seventy-nine million five hundred thirty-three thousand two hundred twenty-nine euro and fourteen cents (EUR 79,533,229.14) so as to reduce it from its present amount of seventy-nine million five hundred forty-five thousand seven hundred twenty-nine euro and fourteen cents (EUR 79,545,729.14), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of one hundred fifty-nine thousand sixty-six euro and four five eight two eight cents (EUR 159,066.45828) so as to reduce it from to one hundred fifty-nine thousand ninety-one euro and four five eight two eight cents (EUR 159,091.45828) per share to twenty-five euro (EUR 25.-) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

3 To confirm the amount of the Company's share capital.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-nine million five hundred thirty-three thousand two hundred twenty-nine euro and fourteen cents (EUR 79,533,229.14) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seventy-nine million five hundred forty-five thousand seven hundred twenty-nine euro and fourteen cents (EUR 79,545,729.14) without issuing new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of one hundred fifty-nine thousand sixty-six euro and four five eight two eight cents (EUR 159,066.45828) so as to raise it from twenty-five euro (EUR 25.-) per share to one hundred fifty-nine thousand ninety-one euro and four five eight two eight cents (EUR 159,091.45828) per share, by a contribution in kind to be made by the existing shareholders (the "Contribution in Kind").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Immediately before the Contribution is made on the Completion Date, the nominal value of the Receivable amounts to EUR 79,533,229.14.

It is proposed that the value placed on the Contribution be the nominal value of the Receivable, such value corresponding to a fair valuation of the Contribution."

Second resolution

The Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of seventy-nine million five hundred thirty-three thousand two hundred twenty-nine euro and fourteen cents (EUR 79,533,229.14) so as to reduce it from its present amount of seventy-nine million five hundred forty-five thousand seven hundred twenty-nine euro and fourteen cents (EUR 79,545,729.14), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of one hundred fifty-nine thousand sixty-six euro and four five eight two eight cents (EUR 159,066.45828) so as to reduce it from to one hundred fifty-nine thousand ninety-one euro and four five eight two eight cents (EUR 159,091.45828) per share to twenty-five euro (EUR 25.-) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

Third resolution

The Shareholder resolved to confirm that the Company's share capital amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM Luxembourg Panrico Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Michael HEENE, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 24 mai 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 207 du 25 janvier 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 165.378 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 630, en date du 9 mars 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-neuf millions cinq cent trente-trois mille deux cent vingt-neuf euros et quatorze centimes (EUR 79.533.229,14) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de soixante-dix-neuf millions cinq cent quarante-cinq mille sept cent vingt-neuf euros et quatorze centimes (EUR 79.545.729,14) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de cent cinquante-neuf mille soixante-six euros et quatre cinq huit deux huit centimes (EUR 159.066,45828) afin de la porter de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale à cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-onze euros et quatre cinq huit deux huit centimes (EUR 159.091,45828) par part sociale, par un apport en nature des associés existants.

2 Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-neuf millions cinq cent trente-trois mille deux cent vingt-neuf euros et quatorze centimes (EUR 79.533.229,14) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-dix-neuf millions cinq cent quarante-cinq mille sept cent vingt-neuf euros et quatorze centimes (EUR 79.545.729,14), sans annulation de parts sociales par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de cent cinquante-neuf mille soixante-six euros et quatre cinq huit deux huit centimes (EUR 159.066,45828) afin de la porter de cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-onze euros et quatre cinq huit deux huit centimes (EUR 159.091,45828) par part sociale à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé au compte de prime d'émission.

3 Confirmation du capital social de la Société.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-neuf millions cinq cent trente-trois mille deux cent vingt-neuf euros et quatorze centimes (EUR 79.533.229,14) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de soixante-dix-neuf millions cinq cent quarante-cinq mille sept cent vingt-neuf euros et quatorze centimes (EUR 79.545.729,14) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de cent cinquante-neuf mille soixante-six euros et quatre cinq huit deux huit centimes (EUR 159.066,45828) afin de la porter de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale à cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-onze euros et quatre cinq huit deux huit centimes (EUR 159.091,45828) par part sociale, par un apport en nature des associés existants (l'«Apport en Nature»).

La preuve de la propriété de l'Apport en Nature par l'Associé a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Immédiatement avant que la Contribution soit effectuée, à la Date d'Achèvement, la valeur nominale de l'Apport correspond à EUR 79,533,229.14.

Il est proposé que la valeur accordée à la Contribution soit la valeur nominale de l'Apport, cette valeur correspondant à une juste évaluation de la Contribution.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-neuf millions cinq cent trente-trois mille deux cent vingt-neuf euros et quatorze centimes (EUR 79.533.229,14) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-dix-neuf millions cinq cent quarante-cinq mille sept cent vingt-neuf euros et quatorze centimes (EUR 79.545.729,14), sans annulation de parts sociales par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de cent cinquante-neuf mille soixante-six euros et quatre cinq huit deux huit centimes (EUR 159.066,45828) afin de la porter de cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-onze euros et quatre cinq huit deux huit centimes (EUR 159.091,45828) par part sociale à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, et a décidé d'allouer le surplus ainsi dégagé au compte de prime d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de confirmer que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. HEENE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2013. Relation: DIE/2013/6720. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076932/184.

(130094650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

C.Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 171.978.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2013

Monsieur Camille Cigrang, administrateur, ayant présenté sa démission en date du 10 mai 2013, l'assemblée l'accepte et décide de le remplacer par Madame Anne-Marie Grieder, Economiste, demeurant 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg. Elle achèvera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.

Certifié conforme
Michel Jadot / Freddy Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013076920/14.

(130095154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Blamar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 62.980.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2013 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de:

Joseph WINANDY,

Koen LOZIE,

JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

K. LOZIE / J. WINANDY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013076912/19.

(130095158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Cameron Lux BRL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.348.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts en date du 10 mai 2013 que la société Cameron Lux V S.à r.l. a transféré les 800 Parts Sociales Ordinaires qu'elle détient dans la Société à la société OneSubsea Lux, une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B175693, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076947/14.

(130094688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Capital R.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 199, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 153.388.

—
L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CAPITAL R.L. S.A.», ayant son siège social à L-3409 Dudelange, 24-26, Rue Jean Jaurès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.388, constituée par-devant notaire Edouard DELOSCH, alors de résidence à Ram-brouch, suivant acte reçu le 26 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1322 du 26 juin 2010, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond LANG, courtier en assurances, demeurant à L-1870 Luxembourg, 199, Kohlenberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Yolande MORIS, analyste en biologie clinique, demeurant à L-1870 Luxembourg, 199, Kohlenberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond LANG, courtier en assurances, demeurant à L-1870 Luxembourg, 199, Kohlenberg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) et divisé en quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-3409 Dudelange, 24-26, Rue Jean Jaurès à L-1870 Luxembourg, 199, Kohlenberg;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-3409 Dudelange, 24-26, Rue Jean Jaurès à l'adresse suivante: L-1870 Luxembourg, 199, Kohlenberg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Siège social. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Leudelange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. LANG, Y. MORIS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2013. Relation: DIE/2013/6763. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076948/58.

(130094766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Carum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 172.801.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH - 1162 St-Prex, Suisse;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076926/17.

(130095347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Manwin Mainstream Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Manwin Mainstream S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013075861/13.

(130093032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Mansgaard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 177.772.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le quatre juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MANSGAARD S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 16. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 17. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 19. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme MARCAMI S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

La société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377,

représentée par son représentant permanent Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, né à Woippy (France), le 25 février 1966, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société "ABROAD CONSULTING S.A.", avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.617.

- 3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

- 4) Le siège social est fixé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MAGNANI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 juin 2013. Relation: ECH/2013/1032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075859/193.

(130093377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.